

**Interreg**  
France - Suisse



Un territoire transfrontalier,  
des projets partagés

[www.interreg-francesuisse.org](http://www.interreg-francesuisse.org)

## **Programme de coopération territoriale européenne Interreg V France-Suisse 2014-2020**

Comité de suivi (configuration pilotage)  
07 décembre 2018 à Genève  
Procès-verbal de séance



Le Comité de suivi s'est réuni en configuration pilotage le vendredi 07 décembre 2018 matin à Genève sous la coprésidence, d'une part de l'Autorité de gestion, représentée par **Patrick AYACHE**, Vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et d'autre part de la Coordination régionale Interreg (CRI) suisse représentée par **Jean-Nathanaël KARAKASH**.

Participaient à cette réunion, en qualité d'élus des membres de droit :

- LUCCHESI Liliane, Conseillère régionale de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- PAOLI Gérard, Vice-président du Conseil départemental de l'Ain
- PELLELAT Cyril, Vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- RIOTTE Christine, Vice-président du Conseil départemental du Jura
- SIMON Pierre, Vice-président du Conseil départemental du Doubs
- TOWNLEY-BAZAILLE Laure, Vice-présidente du Conseil départemental de Haute-Savoie

En qualité de représentants des membres de droit :

- BEAUPAIN Nicolas, Région Bourgogne-Franche-Comté
- BERDAT Stéphane, République et Canton du Jura
- BETTU Brigitte, Conseil départemental de l'Ain
- BOLZANI Enrico, République et Canton de Genève
- BRUNET Thierry, SGAR Bourgogne-Franche-Comté
- DANIELOU Michel, Conseil départemental de Haute-Savoie
- DISSARD Emilie, Conseil départemental de Haute-Savoie
- FUNAZZI Christine, Conseil départemental de l'Ain
- GROSJEAN Ismaël, Canton du Valais
- GUILLABERT Anne, SGAR Auvergne-Rhône-Alpes
- JANNIN Laurence, Conseil départemental du Doubs
- LOIRE Bruno, Région Bourgogne-Franche-Comté
- LOPEZ Alexa, Conseil départemental du Jura
- MARADAN Kim, Canton de Berne
- MONNIOT Nathalie, Conseil départemental du Territoire de Belfort
- PELICHET Carole, Conseil départemental de Haute-Savoie
- PYTHON Maiko, République et Canton de Genève
- TRUCHOT Delphine, Région Auvergne-Rhône-Alpes
- ZUFFEREY Norbert, Canton de Vaud

Au titre de la Coordination régionale suisse, aux côtés du Coprésident

- GASSER Mireille

Au titre de l'Autorité de gestion, aux côtés du Coprésident :

- BRIDIER Jean-Pierre, Région Bourgogne-Franche-Comté
- HILAND Hervé, Région Bourgogne-Franche-Comté
- OLEKSY Anne-Marie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- THOZET Cécile, Région Bourgogne-Franche-Comté

Au titre du Secrétariat conjoint France-Suisse :

- CHARPIOT Kadra, Région Bourgogne-Franche-Comté
- COUSSOT Laure, Coordination Régionale Interreg suisse
- DUFFET Clémence, Région Bourgogne-Franche-Comté
- GOUGET Aurélie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- MEDJALDI-MICHEAU Danièle, Région Bourgogne-Franche-Comté
- POUPART Sara, Région Bourgogne-Franche-Comté
- QUADRONI Norman, Coordination Régionale Interreg Suisse

En qualité de membre associé :

- BAUDELET Olivier, Commission européenne - DG REGIO
- KOLLBRUNNER Sabine, Secrétariat d'Etat à l'Economie

En qualité d'invité :

- GUILBERT Sébastien, EDATER

Excusés :

- CURTY Olivier, Conseiller d'Etat du Canton de Fribourg
- DARBELLAY Yves, République et Canton du Valais
- DELCROIX Laure, Vice-présidente du parlement européen
- GILLOT Frédéric, Chargé de mission CESER
- GRUBER Véronique, Canton de Fribourg
- RIVASI Michèle, Parlement européen
- ROUSSE Frédéric, Conseil départemental du Territoire de Belfort
- ROY Dominique, Président du CESER
- SANDER Anne, Députée européenne
- VIREDAZ Gian-Valentino, République et Canton de Neuchâtel

## **Ordre du jour**

1. Validation du procès-verbal du Comité de suivi du 07 juin 2018
2. Interreg 2014-2020
  - 2.1. Point d'avancement du programme Interreg France-Suisse
  - 2.2. Proposition de stratégie de gestion de fin de programme
  - 2.3. Adaptation ponctuelle du DOMO
  - 2.4. Evaluation pluri-axes : état d'avancement (EDATER)
  - 2.5. Points saillants de l'évaluation Interreg en Suisse : présentation du SECO
  - 2.6. SUERA : compatibilité d'IFS ; actualités sur la macro-région
3. Post 2020, éléments de calendrier
  - 3.1. Intervention du représentant de la Commission Européenne
  - 3.2. Préparation du futur Interreg France-Suisse
4. Communication : actualités et perspectives
5. Calendrier 2019

## **1. Validation du procès-verbal du Comité de suivi du 07 juin 2018**

M. Karakash propose de valider définitivement le procès-verbal du précédent Comité de suivi

Le Comité de suivi valide définitivement le PV de la séance précédente qui s'est tenue le 07 juin 2018 à Veyrier-du-lac.
--

## 2. Interreg 2014-2020

### 2.1. Point d'avancement du programme Interreg France-Suisse, après nouvelle programmation de ce jour

En € de fonds FEDER

Axe et OS	Programmation	Maquette initiale	FEDER programmé	FEDER programmé / FEDER maquette initiale
OS 1 : Augmenter et structurer les collaborations dans le domaine de la recherche et de l'innovation	7	3 000 000,00	2 064 209,52	68,81%
OS 2 : Développer les innovations dans les domaines d'excellence du territoire	30	10 000 000,00	8 874 770,03	88,75%
<b>Sous-total Axe 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants</b>	<b>37</b>	<b>13 000 000,00</b>	<b>10 938 979,55</b>	<b>84,15%</b>
OS 3 : Exploiter plus efficacement les opportunités touristiques et culturelles liées au patrimoine	12	7 500 000,00	6 153 240,45	82,04%
OS 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés de l'espace transfrontalier	12	6 000 000,00	4 512 121,69	75,20%
OS 5 : Structurer les démarches intégrées d'aménagement du territoire favorisant l'économie d'espace et la qualité de l'air	7	3 500 000,00	2 192 477,57	62,64%
<b>Sous-total Axe 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel</b>	<b>31</b>	<b>17 000 000,00</b>	<b>12 857 839,71</b>	<b>75,63%</b>
OS 6 : Augmenter l'utilisation des moyens de transports durables pour les déplacements transfrontaliers	4	12 000 000,00	1 836 430,56	15,30%
OS 7 : Augmenter l'efficacité du transport ferroviaire transfrontalier	4	12 946 570,00	8 003 871,00	61,82%
<b>Sous-total Axe 3 : Encourager le transport durable</b>	<b>8</b>	<b>24 946 570,00</b>	<b>9 840 301,56</b>	<b>39,45%</b>
OS 8 : Soutenir le développement de services de proximité dans l'objectif de favoriser l'activité économique	8	3 990 505,00	2 697 584,16	67,60%
OS 9 : Mettre en œuvre des actions communes pour renforcer l'accès aux marchés de l'emploi	4	3 000 000,00	1 656 290,23	55,21%
<b>Sous-total Axe 4 : Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main-d'œuvre</b>	<b>12</b>	<b>6 990 505,00</b>	<b>4 353 874,39</b>	<b>62,28%</b>
<b>Sous-total Axe 5 : Assistance technique</b>	<b>3</b>	<b>3 953 430,00</b>	<b>1 816 134,09</b>	<b>45,94%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>	<b>65 890 505,00</b>	<b>39 807 129,30</b>	<b>60,41%</b>

L'Autorité de gestion (AG) relève les tendances de cette nouvelle programmation. L'axe 1 reste très dynamique, tout particulièrement l'OS 2, et les perspectives de projets à venir sur ce même axe sont également importantes. Si l'axe 2 n'a vu que deux projets programmés lors de ce comité, ceci ne reflète pas l'état du vivier qui présage le dépôt à venir de projets sollicitant une importante contribution, et plus spécifiquement sur l'OS 3.

En dépit de la programmation de deux projets sur l'OS 7, l'axe 3 au global garde un taux de programmation très faible avec un vivier de projets lui aussi assez faible. L'axe 4 quant à lui ne voit aucun projet programmé pour ce comité confirmant la tendance observée au fil des derniers comités de suivi.

Cette programmation, associée aux perspectives dessinées par le vivier des projets à venir connus, a servi de base à l'AG pour élaborer les propositions de modification de la maquette financière figurant au point suivant.

### En CHF de fonds fédéraux et cantonaux

	Maquette septembre 2018			Programmation juin 2018						Prospective de programmation nov. 2018					
	fin. féd.	fin. cant. prévisionnels	Total	fin. féd.	%	fin. cant.	%	TOTAL	%	fin. féd.	%	fin. cant.	%	TOTAL	%
1. Innovation	6'100'000	7'800'000	13'900'000	4'101'226	67%	4'871'008	62%	8'972'234	65%	5'069'276	83%	5'987'806	77%	11'057'082	80%
2. Tourisme, Environnement,	3'100'000	12'000'000	15'100'000	2'658'608	86%	3'982'859	33%	6'641'467	44%	2'658'608	86%	3'990'859	33%	6'649'467	44%
3. Transports	1'600'000	10'000'000	11'600'000	932'527	58%	1'229'376	12%	2'161'903	19%	1'042'027	65%	1'595'615	16%	2'637'642	23%
4. Formation, Services	3'000'000	4'000'000	7'000'000	1'701'555	57%	1'833'579	46%	3'535'134	51%	1'712'947	57%	1'841'191	46%	3'554'138	51%
5. Management régional	1'200'000	1'200'000	2'400'000	527'302	44%	598'500	50%	1'125'802	47%	697'302	58%	798'000	67%	1'495'302	62%
<b>TOTAL</b>	<b>15'000'000</b>	<b>35'000'000</b>	<b>50'000'000</b>	<b>9'921'218</b>	<b>66%</b>	<b>12'515'322</b>	<b>36%</b>	<b>22'436'540</b>	<b>45%</b>	<b>11'180'160</b>	<b>75%</b>	<b>14'213'470</b>	<b>41%</b>	<b>25'393'630</b>	<b>51%</b>

La Coordination régionale Interreg (CRI) souligne qu'après ce comité de programmation, le taux de consommation des fonds fédéraux suisses aura atteint 75%, ce qui pose des questions de gestion de la raréfaction des crédits pour la fin du programme.



## 2.2. Proposition de stratégie de gestion de fin de programme

Axes et OS	Maquette initiale FEDER	Programmé + FPP validées + vivier projeté FEDER	SOLDE projeté FEDER
OS1- Collaborations en R&I	3 000 000	3 118 809	-118 809
OS2- Projets innovants	10 000 000	10 542 300	-542 300
<b>S/TOT. AXE 1- INNOVATION</b>	<b>13 000 000</b>	<b>13 661 109</b>	<b>-661 109</b>
OS3- Tourisme & culture	7 500 000	20 398 111	-12 898 111
OS4- Ecosystèmes	6 000 000	4 793 622	1 206 378
OS5- Aménagement intégré	3 500 000	2 792 477	707 523
<b>S/TOT. AXE 2- PATRIMOINE</b>	<b>17 000 000</b>	<b>27 984 210</b>	<b>-10 984 210</b>
OS6- Mobilité durable	12 000 000	5 069 559	6 930 441
OS7- Ferroviaire	12 946 570	12 062 521	884 049
<b>S/TOT. AXE 3- TRANSPORT DURABLE</b>	<b>24 946 570</b>	<b>17 132 080</b>	<b>7 814 490</b>
OS8- Services de proximité	3 990 505	3 244 269	746 236
OS9- Marchés de l'emploi	3 000 000	2 097 735	902 265
<b>S/TOT. AXE 4- EMPLOYABILITE</b>	<b>6 990 505</b>	<b>5 342 004</b>	<b>1 648 501</b>
<b>S/TOT. AXE 5- AT</b>	<b>3 953 430</b>	<b>3 456 639</b>	<b>496 791</b>
<b>TOTAL</b>	<b>65 890 505</b>	<b>67 576 042</b>	<b>-1 685 537</b>

L'AG présente les perspectives de fin de gestion du programme. Les travaux de préparation de la programmation 2014-2020 ainsi que les diagnostics et le contexte sur lesquels ils s'étaient appuyés apparaissent datés à ce jour ; il est donc nécessaire d'opérer un travail d'adaptation de la maquette à la réalité de l'important solde à programmer sur les deux années à venir.

Le tableau ci-dessus fait le récapitulatif du solde projeté, en FEDER, en tenant compte de la totalité du vivier connu. Il apparaît ainsi un très fort besoin de financement sur l'axe 2 et un besoin moins

important sur l'axe 1. A l'inverse, les axes 3 et 4, peu consommés à ce jour, ne présentent pas beaucoup de perspectives de programmation.

L'objectif est de soumettre une proposition de modification de maquette à la Commission afin que le comité de suivi du 20 juin 2019 puisse programmer les opérations sur la base de la nouvelle maquette. Pour l'Autorité de gestion, l'enjeu est que le présent comité s'accorde sur un scénario de « remaquetage » qui serait ensuite validé formellement par une consultation écrite.

	SOLDE (après vivier)	Scénario 1 : réabondement sur axes 1 et 2		SOLDE (remaquetté)
		Mouvements financiers par axe	Mouvements financiers par OS	
OS1	-118 809		+250 000	131 191
OS2	-542 300		+1 500 000	957 700
<b>AXE 1</b>	<b>-661 109</b>	<b>+1 750 000</b>		<b>1 088 891</b>
OS3	-6 390 251		+7 300 000	909 749
OS4	1 206 378		-800 000	406 378
OS5	707 523		-500 000	207 523
<b>AXE 2</b>	<b>-4 476 350</b>	<b>+6 000 000</b>		<b>1 523 650</b>
OS6	6 930 441		-6 500 000	430 441
OS7	884 049		-500 000	384 049
<b>AXE 3</b>	<b>7 814 490</b>	<b>-7 000 000</b>		<b>814 490</b>
OS8	746 236		-300 000	446 236
OS9	902 265		-450 000	452 265
<b>AXE 4</b>	<b>1 648 501</b>	<b>-750 000</b>		<b>898 501</b>
<b>AXE 5</b>	<b>496 791</b>			<b>496 791</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 822 323</b>			<b>4 822 323</b>

#### Présentation du scénario 1 :

L'objectif ici est de tenir compte du vivier mais en prenant le parti de limiter les besoins volumineux de l'OS3 en considérant que certains grands projets intégrant des infrastructures souffrent de nombreuses incertitudes, notamment concernant les autorisations réglementaires auxquelles sont soumis des travaux de cette ampleur mais aussi la possibilité pour le projet de respecter le calendrier du programme Interreg. Ce scénario part du postulat que ces projets ne pourront être programmés que sur la période 2021-2027.

Par conséquent le besoin de financement sur l'OS 3 s'en trouve considérablement diminué (de près de 13 M€ à moins de 6,5 M€), ce qui permet, par une mobilisation des crédits sans perspective de consommation des axes 3 et 4, que ceux-ci soient rebasculés sur les axes 1 et 2 sans générer de pénurie.

	SOLDE (après vivier)	Scénario 2 : réabondement sur axes 1 et 2 avec accent sur OS 3		SOLDE (remaquetté)
		Mouvements financiers par axe	Mouvements financiers par OS	
OS1	-118 809		+150 000	31 191
OS2	-542 300		+850 000	307 700
<b>AXE 1</b>	<b>-661 109</b>	<b>+1 000 000</b>		<b>338 891</b>
OS3	-10 390 251		+8 500 000	-1 890 251
OS4	1 206 378		-1 000 000	206 378
OS5	707 523		-500 000	207 523
<b>AXE 2</b>	<b>-8 476 350</b>	<b>+7 000 000</b>		<b>-1 476 350</b>
OS6	6 930 441		-6 750 000	180 441
OS7	884 049		-500 000	384 049
<b>AXE 3</b>	<b>7 814 490</b>	<b>-7 250 000</b>		<b>564 490</b>
OS8	746 236		-300 000	446 236
OS9	902 265		-450 000	452 265
<b>AXE 4</b>	<b>1 648 501</b>	<b>-750 000</b>		<b>898 501</b>
<b>AXE 5</b>	<b>496 791</b>			<b>496 791</b>
<b>TOTAL</b>	<b>822 323</b>			<b>822 323</b>

### Présentation du scénario 2 :

Le choix qui est proposé avec ce scénario est d'inclure les importants projets d'infrastructures à venir sur l'axe 2 OS 3 mais de plafonner quand même le besoin de FEDER à près de 10,4 M€ (contre un besoin brut de FEDER de près de 13 M€ sur cet OS). Cette approche intermédiaire permet de programmer l'ensemble du vivier connu tout en limitant le risque financier que fait courir la possibilité

d'une non-programmation de l'un de ces projets. En effet, dans une telle situation, le reliquat à programmer avant fin 2020 pourrait être redirigé vers d'autres projets.

Ce scénario présente l'inconvénient, dans l'éventualité où la totalité du vivier serait programmé en l'état des demandes de financement, de laisser une pénurie de près de 1,5M€ à gérer sur l'axe 2.

### **Echanges autour de ces propositions :**

Le Coprésident français, Monsieur Ayache, rappelle que les objectifs du programme ont été définis il y a des années et que ces derniers ne peuvent peut-être plus être tenus au regard du contexte actuel ; toutefois il insiste sur le fait que l'enveloppe doit être consommée dans son intégralité et qu'il est donc nécessaire de trouver un accord ce jour pour un scénario permettant d'atteindre ce but.

Le Coprésident suisse, Monsieur Karakash, constate une adéquation entre les moyens et les projets du vivier ainsi qu'une répartition du vivier sur l'ensemble de la frontière de l'espace de coopération. Selon lui, les importants changements institutionnels survenus récemment expliquent le manque de programmation sur l'axe des mobilités (axe 3). Par conséquent, le volume des fonds alloués à cet axe n'est plus pertinent. Il observe également avec satisfaction que les axes 1 et 2 fonctionnent bien.

Le représentant du Canton de Vaud interroge l'AG sur les enjeux franco-suisse de cette modification de maquette et sur ce que cela implique pour les cantons, plus précisément vers quels types de projets doivent-ils s'orienter à présent.

Le représentant du Canton du Jura s'enquiert de la nature des projets figurant dans le vivier.

Le représentant du Canton de Genève pointe le fait que la réaffectation des crédits et le plafonnement des cofinancements sont deux sujets différents qu'il conviendrait d'aborder distinctement. D'après lui, il serait opportun de fixer préalablement un plafond avant d'arrêter des scénarios.

Le coprésident suisse propose plutôt d'allouer les nouvelles enveloppes par axe dans un premier temps et de réfléchir aux modalités de gestion dans un second temps.

Le représentant de l'AG affirme que le plafonnement peut être anticipé en se basant sur les projections de pénuries après modification de la maquette, mais qu'une telle démarche nécessite de réfléchir aux règles de gestion.

Mme la Vice-présidente du Département de Haute-Savoie interroge le partenariat sur l'état d'avancement du dossier Dôle-Tuffes.

La représentante du Département du Jura répond que le porteur a pu adresser toutes les questions et remarques qui lui avaient été soumises et que les travaux pourraient être lancés dès l'été 2019.

Le Canton de Vaud réaffirme son soutien financier au projet.

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes questionne l'exhaustivité du vivier et l'importance du risque de voir des projets non connus présenter une demande de financement, notamment en se positionnant sur les axes dont les crédits doivent être ventilés.

Le Coprésident suisse rappelle que dans le cas où ces acteurs seraient des structures privées, ils pourraient ancrer leurs projets dans les axes 1 ou 2.

Le Canton du Jura s'enquiert d'une éventuelle stratégie d'adaptation au cas où d'importants retards mettraient le projet Dôle-Tuffes en difficulté et donc la consommation des crédits d'Interreg France-Suisse.

Le représentant de l'AG mentionne la possibilité de déprogrammer d'office le projet et de récupérer le FEDER tout en précisant que celui-ci ne pourrait pas être réaffecté à un autre axe.

Le représentant de la Commission européenne, sans présumer de l'acceptation de la proposition de modification de la maquette par la Commission, dit trouver cette dernière cohérente. Il rappelle qu'il sera nécessaire de réévaluer les indicateurs de réalisation au regard de ces changements, et que dans l'éventualité où un projet demandant un important cofinancement venait à se manifester, il conviendrait alors de le faire patienter jusqu'à la prochaine programmation. En cas d'extrême nécessité, un ajustement serait possible en 2020 mais le processus étant lourd il convient de privilégier la sur-programmation en anticipation des sous-réalisations.

Le Coprésident suisse exprime sa préférence pour le scénario 2.

Le représentant de l'AG rappelle qu'il est toujours possible pour les porteurs de diviser leur projet en plusieurs phases à échelonner sur les deux périodes de programmation.

Le Coprésident français soutient à son tour le scénario 2 tout en précisant qu'il est possible d'envisager un plafonnement différent de celui initialement prévu.

La représentante du Département du Jura revient sur le sujet du projet Dôle-Tuffes pour préciser que l'étude environnementale était presque achevée et que l'aval de l'autorité environnementale était imminent.

Le Canton de Vaud s'inquiète de l'important abondement de l'axe 2 au motif que les projets consacrés à l'environnement sont difficilement finançables et insiste pour que l'accent soit mis sur le tourisme.

L'AG répond que c'est très exactement ce qui est prévu dans les deux scénarios présentés au comité, et qu'au sein même de l'axe 2 les reliquats des OS 4 et 5, peu dynamiques, sont partiellement utilisés pour alimenter l'OS 3, très sollicité.

Le Canton du Jura revient sur la possibilité pour d'autres projets de se manifester alors même que la nouvelle maquette ne semble laisser que peu de place à de telles initiatives non prévues.

Le représentant de l'AG indique qu'il est toujours possible pour de tels projets d'entamer les démarches auprès des secrétariats conjoints.

Le Département de l'Ain propose d'adopter une approche plus active dans l'identification des projets et des thématiques à prioriser, notamment par une animation territoriale plus active ou la rédaction d'appels à projets.

Les deux coprésidents rappellent que la gestion des programmes européens, au-delà de sa complexité, s'inscrit dans une continuité et que les projets arrivant tardivement sur la programmation en cours pourront être pris en compte sur la prochaine programmation, étant entendu que celle-ci démarre bien au 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme souhaité par la Commission, et que les nouveaux modes de gestion tels que l'appel à projets pourront être mise en place pour 2021-2027 dans le cadre d'une stratégie par axe.

Le Département de l'Ain évoque les travaux au sein du partenariat d'un groupe de réflexion qui s'est réuni, sous l'égide d'une décision du précédent comité de suivi, afin d'évoquer des pistes pour de nouveaux modes de gestion à l'image de l'appel à projets ou l'appel à manifestation d'intérêt pour cette programmation. Au cours des échanges a été identifiée la difficulté pour les départements de réaliser une animation territoriale, soulevant la possibilité de financer des postes d'animateurs dans les conseils départementaux au moyen des crédits FEDER d'assistance technique (AT) régionaux.

Le représentant du Canton du Jura confirme que le besoin en animation est réel et que les partenaires doivent s'impliquer dans cette démarche. La discussion autour de l'animation territoriale devra faire l'objet d'une réflexion lors de la préparation de la programmation 2021-2027.

Le coprésident suisse ajoute que l'appel à projets ne semble pas opportun à ce jour.

Le Département de l'Ain demande si le groupe de travail dispose d'un mandat du comité pour se réunir et continuer de travailler sur ce sujet.

La représentante de la CRI mentionne que cette problématique sera abordée dans le cadre de la préparation du post-2020.

La représentante de l'AG présente la sélectivité via l'appel à projet comme un outil permettant d'atteindre les cibles de performance et de réalisation.

Le coprésident français envisage la création d'un outil spécifique pour aider à l'émergence des projets sur la prochaine période de programmation.

Pour le représentant de la Commission la création de réseaux d'animation en dehors des services dédiés de l'AG n'est pas envisageable car la Commission y est opposée à cause du risque de conflits d'intérêts que cela engendre au sein de l'entité qui présélectionne les projets et qui siège en qualité de membre de droit au comité de sélection des projets. En outre le danger de créer des emplois fictifs est selon lui avéré, et c'est pour cela que la mission d'animation revient à un secrétariat technique.

La représentante du Département de l'Ain rétorque que ce système fonctionne avec le FSE.

Le représentant de la Commission répond que, précisément, plusieurs cas problématique sur le FSE sont en cours d'investigation par les services de la Commission. Il ajoute que le mode de réception des projets au fil de l'eau n'est pas en adéquation avec la logique de performance donc il se dit favorable aux appels à projets pour la prochaine période de programmation.

Le coprésident suisse invite les membres du partenariat à poursuivre l'ordre du jour du comité compte-tenu de l'horaire avancé. Il exprime le souhait que la sélectivité renforcée mentionnée plus tôt ne mènera pas au rejet de certains projets au motif que leur contribution aux indicateurs de réalisation n'est pas suffisante.

Le représentant de l'AG répond que si les projets doivent effectivement mieux contribuer à l'atteinte des cibles de performance, il n'y a pas d'exclusion prévue à ce jour. Il ajoute que toutefois ce sera probablement le cas pour certains projets non connus à ce jour qui se manifesteraient tardivement.

**Le coprésident suisse conclut sur la validation par ce comité de suivi du scénario n°2 de modification de la maquette Interreg FS 2014-2020 et un passage en consultation écrite d'une proposition formalisée afin de finaliser la demande à la Commission.**



### 2.3. Adaptation ponctuelle du DOMO

L'Autorité de Gestion soumet quatre propositions de modification du Document de Mise en Œuvre du programme à l'approbation du comité :

- Retranscription des listes des bénéficiaires potentiels, figurant au programme de coopération, à l'identique dans le DOMO et ajout de points de suspension pour rendre les listes non limitatives
  - L'objectif de cette modification étant de répondre à une observation formulée par l'autorité d'audit dans le cadre d'un contrôle d'opération
- Intégration de la jurisprudence du comité de suivi de Neuchâtel (novembre 2016) sur les conditions d'acceptabilité du hors zone.
- Modification de la rédaction de la procédure de consultation des services métiers
  - Rédaction de listes de services ou directions etc. non limitatives
  - Ouverture de consultations possibles vers d'autres experts (en cas de besoin d'expertise approfondie)
- Introduction de la notion d'une nécessité de partenariat public-privé sur l'OS 2 côté français

**L'ensemble des propositions de modification est accepté par le comité.** Le DOMO modifié sera transmis pour validation lors de la consultation écrite.

Le DOMO modifié sera transmis à la Commission pour information en même temps que la proposition de modification de maquette.

## **2.4. Evaluation pluri-axes : état d'avancement (EDATER)**

Monsieur Sébastien Guilbert de la société EDATER présente quelques extraits et points saillants du rapport intermédiaire de l'évaluation du programme Interreg France-Suisse menée par son cabinet (cf. le PowerPoint de présentation et le .pdf du rapport intermédiaire)

Le représentant du Canton de Vaud s'étonne de ne pas avoir vu dans la présentation un point pourtant soulevé par le rapport intermédiaire au sujet d'un manque de communication, ou de concertation, entre l'AG et la CRI dans la gestion du programme. Le représentant demande donc à l'évaluateur de revenir sur ce point et d'explicitier plus en détail ce qui figure dans le rapport.

Le représentant d'EDATER affirme que cette mention résulte d'un constat qui a été fait lors des différents entretiens mais il note que des habitudes de travail ont été prises depuis quelques mois et que depuis la situation a évolué dans le bon sens.

Le coprésident français ajoute que ces problèmes de communication sont en grande partie le résultat de la fusion des deux régions suite à la loi NOTRE, mais que celle-ci étant achevée et les services stabilisés, cette observation n'était plus un point saillant. Il concède qu'il y a bien évidemment des axes d'amélioration mais que la collaboration dans son ensemble est de qualité et fonctionne bien.

La représentante de la CRI conclut que s'il y a en effet eu une période difficile, le contact est beaucoup plus fluide aujourd'hui et qu'il convient de penser à l'avenir, notamment par une construction commune du nouveau programme.

## **2.5. Points saillants de l'évaluation Interreg en Suisse : présentation du SECO**

Madame Sabine Kollbrunner, représentant le Secrétariat d'Etat à l'Economie, présente à son tour les points principaux mis en lumière par les évaluations de la participation suisse aux programmes Interreg transnationaux et transfrontaliers

Il ressort de cette présentation quelques recommandations pour 2021-2027, notamment une nécessité d'identifier de nouveaux acteurs possibles pour diversifier les projets. La réalisation de petits projets doit être facilitée en limitant au maximum la charge administrative de part et d'autre de la frontière. Les projets Interreg sont financés dans le cadre de la NPR mais une certaine souplesse existe dès lors que la contribution du projet au développement économique est confirmée. La mobilisation d'autres fonds peut également être une solution pour des projets hors cadre NPR. La recherche de coordination avec les programmes NPR régionaux doit également être optimisée. Il s'agira également de mieux clarifier les liens entre le programme Interreg transnational Espace Alpin et la SUERA.

## 2.6. SUERA : compatibilité d'IFS ; actualités sur la macro-région

Madame Liliane Lucchesi, Conseillère régionale de la Région Bourgogne-Franche-Comté déléguée à la coopération franco-suisse présente quelques éléments d'actualité sur la stratégie macro-régionale SUERA.

La Présidence tyrolienne s'achevant, il convient d'en faire un bilan et de s'intéresser aux enjeux actuels. Une attention toute particulière a été portée par cette présidence sur la jeunesse, qui devrait rester un sujet d'importance au cours de la période suivante. D'autres thématiques ont été mises à l'honneur, telles que la bio économie, l'économie circulaire ou encore l'harmonisation dans les transports en vue d'une lutte plus active contre la pollution. Symboliquement, le fait que la nouvelle présidence italienne ait démarré sous l'égide du même slogan que la présidence tyrolienne montre une volonté de s'inscrire dans une continuité.

Le représentant de la Commission, explique que la SUERA a été adoptée par les chefs des Etats membres impliqués, par le Conseil européen, le Conseil de l'UE et qu'elle bénéficie d'un important soutien du Parlement européen. Toutefois, afin de réaliser des actions il est nécessaire de dégager des fonds. A cet effet, la Commission envisage de mobiliser les fonds des programmes transfrontaliers dont les territoires sont couverts par la SUERA. Plusieurs pistes techniques sont envisagées pour permettre cette mobilisation :

- Concevoir des projets conjoints à plusieurs programmes
- Concevoir un groupe de projets coordonnés entre plusieurs programmes, par exemple sur le thème des transports
- Soutenir un projet unique porté par un seul programme avec un impact sur l'ensemble de la région alpine

D'un point de vue programmatique, plusieurs approches sont aussi envisagées, de façon non exclusive :

- Réserve d'une partie du budget du programme de coopération pour la stratégie alpine
- Rédaction d'un ou plusieurs appels à projets dédiés avec une évaluation des modalités de contribution des projets à la stratégie alpine
- Marquage ex post, notamment avec pour objectif sous-jacent de développer les bonnes pratiques sur d'autres programmes

L'avantage de cette approche plus globale pour le programme est qu'elle permet d'identifier des projets porteurs de sens au niveau politique, avec un impact plus large que leur seule zone géographique d'intervention, et de s'en inspirer, offrant par la même occasion une plus grande visibilité au programme.

La représentante du SECO précise que si la stratégie alpine est effectivement importante il convient tout de même de respecter la logique des programmes, notamment sur l'aspect financier, et qu'il est nécessaire d'identifier des modalités de coordination.

### 3. Post 2020, éléments de calendrier

#### 3.1. Intervention du représentant de la Commission Européenne

Monsieur Olivier Baudalet, représentant de la Commission Européenne, membre de la DG Regio, expose à l'assemblée un résumé des éléments clés de la proposition de règlement de la Commission pour le cadre financier pluriannuel 2021-2027.

L'esprit de ce nouveau règlement est de transformer les programmes en outils qui s'accompagneront d'instruments juridiques nouveaux comme le Mécanisme Européen de Coopération Transfrontalière (MECT) et dont l'objectif est de réduire le plus possible les obstacles à la coopération.

Cette volonté de simplification transparaît dans le nouveau cadre proposé ; ainsi, 5 objectifs stratégiques se substituent aux 11 objectifs thématiques de la précédente période de programmation :

- Une Europe plus intelligente
- Une Europe plus verte et à zéro émission de carbone
- Une Europe plus connectée
- Une Europe plus sociale
- Une Europe plus proche des citoyens

Derrière ces objectifs, l'idée est d'avoir une approche plus stratégique de l'action européenne, de soutenir des projets réellement impactant pour la vie quotidienne des citoyens européens, et de se concentrer sur la réduction des obstacles transfrontaliers.

Afin de permettre cette flexibilité opérationnelle vers une plus grande pertinence, le programme ne doit pas se limiter à une zone géographique mais à une zone fonctionnelle. En fonction des besoins d'un projet donné, et à condition que celui-ci ait un impact dans la zone géographique de coopération, le recours à des partenaires hors zone ne sera plus limité.

La Commission souhaite permettre une conjonction des fonds, mais cela nécessiterait une plus grande coordination entre les programmes.

La gouvernance transfrontalière souhaitée par la Commission devrait permettre de supprimer les obstacles à la coopération. Afin de soutenir cette gouvernance, 15% du budget du programme y seraient consacrés, les membres du comité de suivi seraient invités à trouver des solutions visant à faciliter les échanges et à capitaliser sur l'expérience de gestion des programmes précédents.

Le fonds petits projets serait un outil conçu pour permettre l'émergence de projets à taille réduite, émanant d'une base d'acteurs territoriaux peu équipés pour faire face aux exigences « habituelles » d'un programme européen standard, dans une logique « bottom-up ». Ils seraient gérés par une entité conjointe transfrontalière propre.

Le MECT aurait pour vocation de résoudre les problèmes liés à des différences réglementaires de part et d'autre de la frontière. Il devrait permettre d'appliquer les règles d'un pays dans un autre, sur un sujet donné, dans la zone transfrontalière, et serait possible avec la Suisse à condition que la Confédération et les Cantons donnent leur accord selon leurs compétences respectives.

Le Coprésident français précise que ces propositions doivent encore être débattues par le Conseil et le Parlement, mais que l'idée du fonds petits projets est une réelle bonne nouvelle qui s'inscrit dans l'idée du fonds de la CTJ. Sur les autres points évoqués, le Coprésident français exprime un « fort scepticisme » quant à la possibilité de les voir se concrétiser. Il rappelle que le point le plus important demeure celui des moyens, point sur lequel rien n'a encore été décidé ; en effet les régions françaises expriment de concert une grande inquiétude face à l'équation insoluble à laquelle doit faire face l'Union Européenne de maintenir la PAC, de maintenir la politique de cohésion et de se doter de nouvelles compétences sans pour autant augmenter le budget. Sans nouvelles ressources propres, le CFP 2021-2027 se dirige vers une baisse de la politique de cohésion, ce qui est inacceptable.

Le Coprésident suisse conclut en affirmant qu'il convient de lever les points de détails bloquants avant d'aborder les questions majeures. Il souligne les difficultés d'application de dispositifs différents de

part et d'autre de la frontière et prend bonne note de la volonté affichée de simplifier du côté de la Commission européenne ainsi que de celle de s'inscrire dans les logiques du territoire ; cet alignement entre ces stratégies est pour lui une perspective positive. Interreg est un outil certes, mais un outil important car il permet de soutenir des dynamiques bottom-up porteuses de sens sur les territoires. Le coprésident souhaite toutefois que la Commission n'impose pas ses décisions au partenariat sans avoir préalablement consulté les autorités suisses.

### 3.2. Préparation du futur Interreg France-Suisse



Madame Cécile Thozet, représentant le Conseil régional BFC, ouvre le sujet du post-2020 en présentant une feuille de route vers l'élaboration de la future génération du programme Interreg avec un souhait de démarrer ce dernier dès 2021. Ce souhait porte l'exigence de soumettre un programme prêt à la Commission Européenne en juillet 2020. Afin de réaliser cette proposition de programme, le Conseil régional et la CRI souhaitent s'appuyer sur les instances de gouvernance existantes.

Trois versions sont prévues :

- V0 résultant d'un partage sur le diagnostic territorial et les axes stratégiques d'intervention
- V1 presque achevée
- VFinale enrichie des échanges avec la Commission au cours de l'année et demie à venir

Madame Mireille Gasser, représentant la CRI, ajoute que l'objectif est de mobiliser le partenariat pour non seulement terminer la programmation actuelle mais aussi pour préparer le nouveau programme, notamment par la tenue de cellules d'appui dédiées pour avoir des échanges consacrés au post-2020.

Plus concrètement, les membres du partenariat seront sollicités dans la foulée de ce comité pour arrêter une première date pour une cellule d'appui au cours de la première moitié du mois de février, sur une journée, afin de réaliser une première ébauche de diagnostic s'appuyant sur les informations récoltées auprès des partenaires, et d'entamer une réflexion sur les premiers éléments de mise en œuvre du programme et notamment l'utilisation du fonds petits projets.

Le premier jalon de cette démarche est l'approbation de la V0 par le comité de suivi du 20 juin 2019.

S'ensuivra le démarrage du travail sur la V1 et la préparation d'un évènement de concertation pour le mois d'octobre 2019. L'objectif étant de transmettre la V1 à la Commission en décembre 2019.

En sus, il conviendra d'articuler ce travail avec celui entrepris sur les deux Programmes Opérationnels des régions BFC et AuRA.

Le coprésident suisse prend bonne note de ce calendrier et rappelle donc que l'objectif est de produire une version finale pour juillet 2020.



#### **4. Communication : actualités et perspectives**

Il est rappelé que la brochure sur les projets programmés est en cours de mise à jour avec les derniers projets programmés. Une nouvelle version imprimée sera disponible début 2019.

Pour les actions à venir en 2019, une prestation est actuellement lancée pour la création et la production de 8 vidéos sur des projets dont la liste sera transmise aux membres du comité de suivi. Un travail sur le scénario de ces vidéos doit être établi. L'AG et la CRI souhaitent associer le partenariat à ce travail d'écriture. Un groupe de travail sera réuni en janvier. Une invitation sera transmise rapidement.

Le plan d'action 2019 de communication n'appelle pas de commentaires des membres du comité de suivi.

## 5. Calendrier 2019

- Comité de suivi **jeudi 20 juin 2019** (Besançon proposé)

Pré-comité - **date en cours de modification** -

Date limite de dépôt des projets : vendredi 18 janvier 2019

Date limite de réception des fiches pré-projets : vendredi 2 novembre 2018

- Comité de suivi (Tramelan) - **date en cours de modification** -

Le représentant du canton de Vaud fait remarquer que les dates des 02 mai et du 14 novembre ne peuvent plus tenir en raison d'une réunion également du CRFG.

Pré-comité du jeudi 03 octobre 2019



Date limite de dépôt des projets : vendredi 14 juin 2019

Date limite de réception des fiches pré-projets : vendredi 12 avril 2019

Année 2020:

- Comité de suivi jeudi 11 ou 18 juin 2020
- Comité de suivi jeudi 26 nov. ou 03 déc. 2020

M. Karakash et M. Ayache remercient les membres pour leur participation et lèvent la séance à 13h20.

<p><b>Monsieur Jean-Nathanaël KARAKASH</b></p> <p>Conseiller d'Etat République et Canton de Neuchâtel</p> 	<p><b>Monsieur Patrick AYACHE</b></p> <p>Vice-Président Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté Autorité de gestion</p> 
---	--